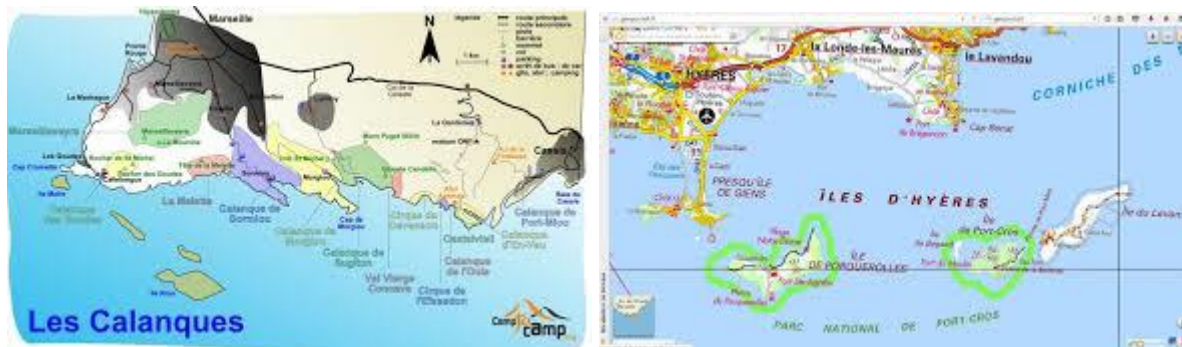


## CROISIÈRE VOILE

### Au départ de Toulon

### Du samedi 15 au vendredi 21 août 2026



Au départ de Toulon, nous pourrons naviguer selon la météo soit vers les calanques de Marseille soit vers les îles d'Hyères

**Nous prévoyons 1 monocoque de 4 cabines doubles, soit 8 participants**

#### **ORGANISATEUR et CHEF DE BORD :**

- Philippe Blanc Tél. : 06 87 69 11 65 - @ : philippe.blanc@safrangroup.com

#### **LIEU :** Port de Toulon Vieille Darse

- Embarquement : samedi 15 août 2026 à 9h00 et Débarquement : vendredi 21 août 2026 à 13h30

#### **VOILIER :** Type [Jeanneau Sun Odyssey 45](#) refité en 2025 de 4 cabines doubles et 2 salles d'eau

#### **PARTICIPATION FINANCIERE : 570 Euros par personne sur une base de 8 participants**

- Comprend : Location voiliers - consommables - assurances - nettoyage final – organisation
- Ne comprend pas l'avitaillement de chaque bateau par son équipage, draps et serviettes, moteur HB, carburant moteur, les éventuelles taxes de port, les frais d'escale... Les frais non compris dans le forfait sont payés sur la caisse de bord de chaque équipage.

**L'inscription et le règlement seront effectués en ligne via un lien adressé aux personnes intéressées lors de la validation de votre préinscription par mail (cf chapitre Modalités particulières ci-après).**

- Acompte de 50% par carte bancaire à l'inscription
- Solde par débit automatique au plus tard 20 jours avant le début de l'événement

#### **VOYAGE :**

Transport selon votre convenance

#### **REUNION DE PRÉPARATION :**

En visio, lieu et date à confirmer

## CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION :

Cette croisière est organisée dans les conditions exposées dans la Charte de la section voile, en particulier ce qui concerne :

- la souscription à la **Licence Club** de la Fédération Française de Voile (FFV) pour le Chef de bord,
- la souscription au **Passeport Voile** de la FFV pour les autres participants,
- les conditions d'inscription (adhésion, assurance, annulation),
- les procédures de réception et de validation des inscriptions,
- les dépenses comprises dans la participation financière demandée,
- les dépenses additionnelles à prévoir,
- les conditions générales de participation (constitution des équipages, programme de navigation, vie à bord, sécurité nautique),
- l'équipement individuel indispensable,
- le transport vers et depuis le port d'embarquement,

**Chaque participant prend connaissance des dispositions de la CHARTE DE LA SECTION VOILE préalablement à son inscription. :** <https://www.cihm.info/voile#outils-et-procedures-des-organismes-voile>

## ENGAGEMENT DU PARTICIPANT :

Avec la signature de son bulletin d'inscription, le participant :

- atteste avoir pris connaissance de la charte de la section voile et en accepte expressément les principes et les termes,
- s'engage à respecter strictement toutes les mesures et consignes de sécurité formulées par le chef de bord en cours de navigation.

## MODALITÉS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION :

Inscription en ligne sur le site [www.billetweb.com](http://www.billetweb.com)

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'enregistrement en respectant toutefois un minimum de personnes expérimentées sur chaque voilier et une liste d'attente est constituée en cas d'inscriptions surnuméraires.

**Les organisateurs et les chefs de bord sont des bénévoles ; ils ne sont ni moniteurs, ni accompagnateurs professionnels.**